



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,

le 28 mars à vingt heures trente minutes,

le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 23 mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Lucie MAHUTEAU, Marie-Laure THEPENIER, Brigitte ROY et Olivia COTTEY.

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN et Eric POUGETOUX

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

M. Jean-Pierre MARTINEAU donne pouvoir à M. Marc MIOT

M. Nicolas PALACH donne pouvoir à Mme Katia PELTIER

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

M. Claude ABLITZER

M. Paul-Emile BELLALOUM est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **31 janvier 2022**, tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal.

N° Décision	Titre	Objet
001/2022	Contrat de cession spectacle Le P'tit Zébrichon – Carton Cie	Contrat de cession spectacle « Le P'tit Zébrichon » – 13'03'2022 – La Touline Carton Cie Montant en euros HT : 960,50 € Pas d'assujettissement à la TVA
002/2022	Approbation avenants travaux opération CRF lots 1,2,4,5,9, 11 et 12	Approbation avenants travaux opération CRF lots 1,2,4,5,9, 11 et 12 <i>Lot 1 : HENOT TP – TRUYES</i> <i>Aménagements extérieurs</i> <i>Avenant n°3 Montant : - 783,57 € HT</i> <i>Lot 2 : BTP CENTRE – ST SULPICE DE POMMERAY</i> <i>Maçonnerie</i> <i>Avenant n°1 Montant : 10 406,55 € HT</i> <i>Lot 4 : SARL JM MILLET – CHAMPIGNY-SUR-VEUDE</i> <i>Charpente bois</i> <i>Avenant n°2 Montant : - 1 420,12 € HT</i> <i>Lot 5 : SMAC – TOURS</i> <i>Etanchéité</i> <i>Avenant n°1 Montant : 2 203,69 € HT</i> <i>Lot 9 : BRISSET – SAINT PIERRE DES CORPS</i> <i>Avenant n°1 Montant : - 9 450,00 € HT</i> <i>Lot 11 : SARL DOMINGUES – AMBOISE</i> <i>Avenant n°1 Montant : 14 788,67 € HT</i> <i>Lot 12 / BRAZILIER – AMBOISE</i> <i>Avenant n°1 Montant : 9 676,07 € HT</i>
003/2022	Contrat orchestre VIVANIS 13 juillet 2022	Contrat orchestre VIVANIS festivités du 13 juillet 2022 Coût : Prestation forfaitaire hors GUSO : 880 € + GUSO : estimation de 780 €
004/2022	Contrat de cession spectacle du trio LOS AZULEJOS – Association La Note Idéale	Contrat de cession du spectacle du trio LOS AZULEJOS – représentation du jeudi 28 at vendredi 29 avril 2022 à 21h00 à La Touline Montant TTC : 2 100 € (+ frais SACEM)

005/2022	Contrat de cession spectacle « Nicolas Pirès- Diabolo » Cie JONGLARGONNE Marché de Noël 2022	Contrat de cession du spectacle « Fil ou Face » (1 représentation + 1 atelier d'initiation au diabolo) Marché de Noël – 4 décembre 2022 Montant NET : 1 160.00€ (TVA non applicable)
----------	--	---

URBANISME - ESPACES PUBLICS

3. Approbation de la convention de mise à disposition d'un local à l'association des restaurants du cœur (préfabriqué Esplanade Hubert de la Cruz)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite du préfabriqué situé Esplanade Hubert de la Cruz à l'association des restaurants du cœur pour la tenue de permanence d'informations et distribution de produits aux bénéficiaires de l'action ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

4. Approbation de la convention de mise à disposition d'une partie du local de la grange (rue du Vieux bourg) à l'AMAP locale

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite du local situé rue du Vieux Bourg à l'AMAP d'Azay-sur-Cher pour la distribution hebdomadaire des produits aux réservataires ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

5. Dénomination de la résidence du Marchais - logements sociaux de la société Valloire Habitat (situés dans le lotissement du Marchais)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE la dénomination de l'ensemble formé par les logements sociaux VALLOIRE HABITAT situés dans le lotissement du Marchais « Résidence du Marchais ».

6. Dénomination de la rue Plaisance – résidence des terrasses du Cher

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la dénomination de la voie intérieure de la future résidence des terrasses du Cher « rue Plaisance » ainsi que le plan d'adressage défini autour de cette voie.

7. Approbation de la mise à disposition des locaux de l'école maternelle à la CCTEV pour les activités scolaires et extrascolaires des maternels

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'école maternelle pour accueillir les activités périscolaires et extrascolaires dans les limites définies par la présente ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

FINANCES – MARCHES PUBLICS

8. Adoption des taux de fiscalité 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages

- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2022 à 40,72 %.
- **FIXE** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2022 à 54,14 %.
- **PRECISE** que les taux sont maintenus à l'identique des niveaux votés en 2021.

9. Approbation de l'attribution des subventions aux associations et CCAS – exercice 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Lucie MAHUTEAU, Marie-Laure THEPENIER, Brigitte ROY et Olivia COTTEY.

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Claude DAMOTTE, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN et Eric POUGETOUX, M. Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. MIOT) et M. Nicolas PALACH (représenté par Mme Katia PELTIER).

Et une abstention :

M. Marc MIOT

- **FIXE** ainsi qu'il suit les subventions allouées au titre de l'année 2022 :

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS 2022

Subventions Générales	Subventions annuelles	
	Attributions 2021	Attributions 2022
Le Souvenir Français	60 €	60 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000 €	1 000 €
Prévention Routière	80 €	80 €
Sous-total	1 140 €	1 140 €

Subventions Diverses / Loisirs	Subventions annuelles	
	Attributions 2021	Attributions 2022
A.M.C. (Motos)	300 €	300 €
U.N.C.	400 €	400 €
C2A	200 €	200 €
May lie May L'Eau	200 €	200 €
L'Amicale Philatélique	220 €	220 €
Temps Libre	250 €	0 €
Azay Rando Loisirs	200 €	200 €
Sous-total	1 770 €	1 520 €

A partir de 2022 :
Budget Culture

Subventions Sportives	Subventions annuelles	
	Attributions 2021	Attributions 2022
A.C.T.C. (Tennis)	600 €	600 €
A.T.T.A.C. (Tennis de Table)	700 €	700 €
A.V.H.B. (Hand Azay-Véretz°)	500 €	500 €
A.Z.A.R.C. (Tir à l'Arc)	600 €	600 €
Azay BMX Club	600 €	600 €
Azay Danses	550 €	550 €
L'Azayroise (G.R.S)	550 €	550 €

Crac Touraine	400 €	400 €
FC Val (Football)	1 600 €	1 600 €
Football Vétérans Azay	220 €	220 €
Gymnastique Féminine	400 €	400 €
Karaté Do Shotokan	600 €	600 €
V.A.C (Volley)	300 €	300 €
V.E.T.T.A.C (V.T.T)	200 €	200 €
VTT'OONS*	0 €	0 €
Sous-total	7 820 €	7 820 €

* A la demande des VTT'OONS, pas de sollicitation de subvention en 2019 et 2020

Subventions Culturelles	Subventions annuelles		
	Attributions 2021	Attributions 2022	
L'Art Musical (en 2021, les Folies Berges Cher ont été organisées par le CIL)	0 €	0 €	Budget CIL
Comité de Jumelage	500 €	500 €	
Le Patrimoine Azéen	150 €	150 €	
St Jean du Grais-Carrefour des Cultures	0 €	0 €	Déjà sur Budget Culture
Le Théâtre d'Azay	500 €	500 €	
Le Théâtre du Passage	150 €	0 €	A partir de 2022 : Budget Culture
La Touline	200 €	200 €	
Sous-total	1 500 €	1 350 €	

Subventions scolaires et périscolaires	Subventions annuelles	
	Attributions 2021	Attributions 2022
Ecole maternelle O.C.C.E	300 €	300 €
Ecole élémentaire U.S.E.P)	450 €	450 €
DDEN	50 €	50 €
A.P.E	250 €	250 €
Sous-total	1 050 €	1 050 €

Subventions complémentaires

Association bénéficiaire + objet	Attributions 2021	Attributions 2022
Ass. Parents d'Elèves - carnaval (non tenu en 2021)	0 €	500 €
May Lie May l'eau - pas de Feu de la St Jean en 2021	0 €	500 €
Buvette du 13 juillet (en 2021 : association BMX)	206 €	
USEP école élémentaire classe de découverte acompte 2020 solde 2022 (pas de versement en 2021 - décalage)	0 €	5 000 €
AFM - Téléthon	300 €	300 €
CIL - Weekend Culturel (remplacement Art Musical Folies Berges Cher) oubli versement de 600 € en 2021 rattrapé en 2022.	0 €	1 600 €
Sous-total	506 €	7 900 €

A déterminer

Rattrapage 2021
non versé (500€/an)
+ 600 € Art Musical

	Total 2021	Total 2022
Enveloppe budgétaire	30 000 €	30 000 €
Subventions attribuées hors bonus	13 786 €	20 780 €
Bonus assos sportives (<i>dont régularisation 100 € bonus Cani'toons 2020</i>)	600 €	
Bonus participation vie locale	800 €	
Total des subventions votées	15 186 €	20 780 €
Solde disponible	14 814 €	9 220 €*

*solde disponible 2022 : sans prise en considération de la subvention exceptionnelle Ukraine de 500 € (voir point suivant)

Par ailleurs, comme chaque année, il convient de verser une subvention au CCAS pour son bon fonctionnement. Le besoin de financement issu des projections budgétaires 2022 nécessite pour le CCAS une subvention à hauteur de 15 400 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Mireille de la CROMPE, Catherine LACOUX, Lucie MAHUTEAU, Marie-Laure THEPENIER, Brigitte ROY et Olivia COTTEY.

Ms Janick ALARY, Paul-Emile BELLALOUM, Claude DAMOTTE, Johnny GAUTRON, Rodolphe GODIN et Eric POUGETOUX, M. Jean-Pierre MARTINEAU (représenté par M. MIOT) et M. Nicolas PALACH (représenté par Mme Katia PELTIER).

Et une abstention :

M. Marc MIOT

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 400 € au CCAS pour l'exercice 2022.

PRECISE que les crédits destinés au CCAS sont prévus au BP 2022, chap 65, c/657362.

10. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la fédération nationale de la protection civile - action de solidarité avec l'Ukraine - engagement total du Sud Cher de 1 500 € (Larçay, Véretz et Azay-sur-Cher)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPELLE de ses vœux un retour rapide à la paix,

DECIDE D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur des victimes du conflit ukrainien,

DIT que cette subvention sera versée à la protection civile,

DIT que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6574 du budget de l'exercice 2022,

RAPPELLE que les communes de Larçay, Véretz et Azay-sur-Cher ont décidé d'unir leur solidarité de manière égale, en portant la contribution totale du Sud Cher à hauteur de 1 500 € à la protection civile.

11. Demande de subvention DETR-DSIL 2022 - création d'une piste de pumptrack - site des berges du Cher

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une piste de pumptrack sur les berges du Cher à créer en partenariat avec l'association de BMX locale ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ladite opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR-DSIL 2022.

12. Actualisation de la demande de subvention DETR-DSIL 2022 - rénovation du sol du gymnase du Complexe Revaux Foucher et approbation du plan de financement modifié

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **PREND connaissance** et **ADOpte** le plan de financement modifié des travaux de rénovation du sol du gymnase,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR et/ou DSIL 2022 portant sur ce complément d'investissement de l'opération du complexe Revaux Foucher.

13. Demande de fonds de concours à la CCTEV pour les travaux d'éclairage public de la phase 2018 des travaux d'aménagement des berges du Cher

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **DECIDE d'APPROUVER** le versement d'un fonds de concours de la CCTEV à la commune d'Azay-sur-Cher pour les travaux d'éclairage public de la phase 2018 des travaux d'aménagement des berges du Cher, à hauteur de 8 540,21 €.

14. Approbation de la convention de garantie d'emprunt des logements sociaux de la résidence du Marchais (VALLOIRE HABITAT)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

Après avoir entendu le rapport du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le contrat de prêt N° 132226 en annexe signé entre VALLOIRE HABITAT ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE D'AZAY-SUR-CHER accorde sa garantie à hauteur de 35,00% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 220 000,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 132 226 constitué de 4 ligne(s) de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 777 000,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice des discussions et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

INTERCOMMUNALITE

15. Approbation de la convention particulière de redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers - accord avec la CCTEV

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de la redevance spéciale de collecte et traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères, telle que présentée en annexe ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

16. Adoption de la convention partenariale avec la CCTEV définissant les modalités du service territorialisé d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux (mise en application du PPGDLSID : *plan partenarial de gestion de la demande de logements sociaux et d'information des demandeurs*)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la convention partenariale définissant les modalités du service territorialisé d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux définissant les conditions de gestion du PPGDLSID et la répartition des missions entre la CCTEV et ses communes membres ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

17. Approbation de la convention de mise à disposition du personnel de la CCTEV à la commune d'Azay-sur-Cher (fonctionnement de la pause méridienne)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de mise à disposition du service enfance jeunesse de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées au profit de la commune d'Azay-sur-Cher permettant la gestion de la pause méridienne ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

INFORMATIONS GENERALES

18. Informations générales

- **Mardi 26 avril 2022 - 18h00-** Espace Ligéria - Montlouis-sur-Loire : conférence des communes pour le PLUI : invitation à l'ensemble des conseillers municipaux de la CCTEV
- **Avril 2022 :** début des travaux du lotissement « La Closerie de la Trute »

Fin de la séance à 21h40.

Azay-sur-Cher, le 04 avril 2022

le Maire

Janick ALARY

The image shows a circular official seal of the Mayor of Azay-sur-Cher, Indre-et-Loire. The seal features a central emblem and the text 'MAIRE D'AZAY-SUR-CHER' and '(Indre-et-Loire)'. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right. The signature is identified as 'Janick ALARY'.